



---

# CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

## PROCÈS-VERBAL

Séance du 27 septembre 2018

- approuvé le 13 décembre 2018 -

---

PRESENTS	
<b>Membres du Conseil</b>	Abdeljalil AKKARI, Sandrine AMSTUTZ, Daphné BAVELIER, Kerstin BRINKMANN, Martin DEBBANE, Joaquim DOLZ, Anne-Cécile DOMINE AUBERT, Guido GENDOLLA, Edouard GENTAZ, Frédérique GIULIANI, Marco HESSELS, Manuel PERRENOUD, David SANDER, Evie VERGAUWE
<b>Ex officio</b>	Pierre BATARDON – administrateur, Stéphanie BOUCHET ROSSIER – conseillère aux études
<b>Invité(s)</b>	Nicolas FAVEZ, vice-doyen
EXCUSES	
<b>Membres du Conseil</b>	Jean-Michel BAUDOUIN, Nicolas BURRA, Edith CAMPOS, Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR, Georges FELOUZIS, Simon FLANDIN, Sabine VANHULLE
<b>Ex officio</b>	Mireille BETRANCOURT – doyenne, Valérie FAVEZ, Aline MEYER, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères aux études

### Ordre du jour

- 1 – Approbation du PV de la séance du 14.06.2018
- 2 – Communications de la doyenne
- 3 – Evaluation des enseignants du CCER – Formulaire & guide d'utilisation de la DRH UNIGE  
→ <https://memento.unige.ch/doc/0110?searchterm=%C3%A9valuation+des+enseignants>
- 4 – Modification du règlement d'études du Baccalauréat en psychologie et des directives d'application relatives aux stages
- 5 – Modification du règlement d'études de la Maîtrise en psychologie et des directives d'application relatives aux stages
- 6 – Règlement d'études du MAS interuniversitaire en psychothérapie psychanalytique
- 7 – Elections complémentaires [CCER] dans les commissions permanentes de la Faculté
  - *Commission d'évaluation de l'enseignement et de la formation* [mandat 2017-2019]  
Isabelle Durand remplace Ecaterina Bulea Bronckart (suppléante)
- 8 – Divers

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14.06.2018**

Le procès-verbal est approuvé.

## **2. COMMUNICATIONS DE LA DOYENNE – PAR NICOLAS FAVEZ, VICE-DOYEN**

### **- Gestion des données de recherche - Message du Rectorat – 30.08.2018**

Un message du rectorat concernant la politique institutionnelle en matière de données de recherche a été envoyé à la communauté des chercheurs de l'Université les informant, notamment, qu'un document intitulé « une politique institutionnelle sur les données de recherche » avait été élaboré et était disponible sur le Mémento :

<https://memento.unige.ch/doc/0320/?searchterm=une%20politique%20institutionnelle%20sur%20les%20donn%C3%A9es%20de%20recherche>

Il est impératif de noter que, s'agissant de la conformité des données stockées et du respect de la LIPAD, c'est **la responsabilité du chercheur** qui est engagée !

L'Université, quant à elle, s'engage à mettre à disposition des chercheurs et chercheuses des infrastructures adéquates et viables (espaces de stockage, logiciels, etc.) et à offrir des services de soutien liés à la gestion des données de recherche comme des actions de sensibilisation, des guides de bonnes pratiques et des recommandations, ainsi que des offres de formation et de soutien personnalisé.

### **- Enquête de l'Office de la Statistique sur l'insertion des étudiants**

UNIGE : très mauvais classement en termes d'insertion professionnelle des étudiants.

Les statistiques par UPER ne sont pas disponibles mais le Rectorat a réagi et demandé aux facultés de prendre en compte ces chiffres en veillant, notamment, à l'aspect professionnalisant des formations proposées. Toute initiative est la bienvenue.

### **- Forum Carrières les 11-12.03.2019**

Cet évènement rencontre chaque année un grand succès. Le décanat a décidé de libérer les étudiants durant ces deux journées (sauf pour la FEP et les stages extérieurs).

### **- Réflexion en cours sur l'anonymisation des examens**

L'évaluation du nombre d'examens qui seraient concernés est en cours. L'anonymisation ne concerne évidemment pas les examens oraux, ni les QCM, ni les soutenances de mémoire, mais exclusivement les examens **sur table**. 3 pistes seraient envisagées : 1- attribution d'un numéro aléatoire ; 2- utilisation du n° d'immatriculation de l'étudiant ; 3- étiquette à scanner

### **- Statistiques 2018**

UNIGE : + 1.3%

FPSE : +2% avec 2'469 étudiants (2<sup>ème</sup> faculté en termes d'étudiants derrière les Sciences)

### **3. EVALUATION DES ENSEIGNANTS DU CCER – FORMULAIRE & GUIDE D'UTILISATION DE LA DRH UNIGE**

Le président du Conseil participatif indique que le sujet a été évoqué en Collège de SSED via les associations du CCER, notamment l'ACERSE, qui contestent un certain nombre de rubriques du **GUIDE** d'utilisation du formulaire mis à disposition sur le mémento. Le Conseil participatif a semblé être l'instance légitime au sein de laquelle ouvrir ce débat.

F. Giuliani précise qu'effectivement la tonalité générale du document, les termes utilisés, la formulation des questions, .. l'ensemble donne une impression de verticalité très contre-productive et discutable. Se pose également la question du type d'usage pouvant être fait de ce genre de document ..

N. Favez, interpellé, indique qu'il entend bien le mécontentement et suggère d'envoyer une proposition au décanat pour transmission aux Ressources Humaines.

Le CCER de psychologie, interrogé, semble ne pas avoir été confronté au problème. Même si le même formulaire d'évaluation est utilisé dans les 2 Sections depuis longtemps, personne n'avait réagi à son guide d'utilisation. Les représentants du CCER de la Section de psychologie présents se disent intéressés à se pencher sur la question.

Après discussion, il est finalement opté pour une action conjointe Conseil participatif/Décanat auprès des RH universitaires si le décanat valide cette option. Le président du conseil participatif va envoyer un message à la doyenne afin de lui demander de recevoir une délégation du Conseil participatif pour entendre les membres du CCER et discuter d'éventuelles actions à entreprendre<sup>1</sup>.

Nota bene : Ces documents sont disponibles en ligne sur le mémento de l'UNIGE depuis 2010 et n'ont subi que des modifications mineures depuis (2013, 2016)

<https://memento.unige.ch/doc/0110?searchterm=%C3%A9valuation+des+enseignants>

### **4. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DU BACCALAURÉAT EN PSYCHOLOGIE ET DES DIRECTIVES D'APPLICATION RELATIVES AUX STAGES**

Suite au constat que le système de gestion des stages du Baccalauréat et de la Maîtrise universitaires en psychologie n'était plus adapté à la réalité du terrain, la Section de psychologie a décidé de modifier les articles concernés des règlement d'études respectifs ainsi que les directives d'application relatives aux stages y afférentes.

Les modifications proposées portent essentiellement sur des changements organisationnels et sur l'assouplissement des modalités de l'évaluation finale du stage.

Les nouvelles dispositions seront applicables dès la rentrée 2018-19 à tous les étudiants de baccalauréat et de Maîtrise, en cours d'études ou nouvellement inscrits.

---

<sup>1</sup> **Edit** : la doyenne a accepté de recevoir les *représentants du CCER impliqués\** au Conseil participatif lors de la séance du Conseil décanal du 25 octobre prochain.

\*Frédérique Giuliani, Kerstin Brinkmann et Manuel Perrenoud

Pour information, les règlements d'études modifiés feront l'objet d'une **nouvelle consultation** des membres du Collège des professeurs de la Faculté par voie électronique dans les semaines à venir. En effet, les versions soumises au cours de la séance du 13 septembre dernier ont subi d'ultimes corrections suite à leur passage au Service juridique de l'Université, notamment concernant les dispositions transitoires.

Ne suscitant ni commentaire ni question, le projet de modification du règlement d'études du baccalauréat en psychologie et des directives d'application relatives aux stages est approuvé à l'unanimité (14 voix).

## **5. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DE LA MAÎTRISE EN PSYCHOLOGIE ET DES DIRECTIVES D'APPLICATION RELATIVES AUX STAGES**

[Voir point n°4]

Ne suscitant ni commentaire ni question, le projet de modification du règlement d'études de la Maîtrise en psychologie et des directives d'application relatives aux stages est approuvé à l'unanimité (14 voix).

## **6. RÈGLEMENT D'ÉTUDES DU MAS INTERUNIVERSITAIRE EN PSYCHOTHÉRAPIE PSYCHANALYTIQUE**

Martin Debbané rappelle que, dans le cadre de la formation postgrade des psychologues, l'UNIL et l'UNIGE ont décidé de mettre en oeuvre une filière conjointe menant au titre fédéral de spécialiste en psychothérapie psychanalytique. Cette filière implique à l'UNIL la Faculté des sciences sociales et politiques et la Faculté de biologie et médecine et à l'UNIGE la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et la Faculté de médecine.

Le *Master of Advanced Studies* (MAS) en psychothérapie psychanalytique s'adresse aux psychologues et aux médecins psychiatres souhaitant acquérir à travers une formation complète les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la conduite autonome de psychothérapies psychanalytiques. Le diplôme est conjointement décerné par l'Université de Lausanne et l'Université de Genève. Ce programme équivaut à 70 crédits ECTS et représente un cursus d'environ 6 ans.

Au vote, le règlement d'études du MAS interuniversitaire en psychothérapie psychanalytique est approuvé à l'unanimité (14 voix).

## **7. ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES [CCER] DANS LES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA FACULTÉ**

- Commission d'évaluation de l'enseignement et de la formation [mandat 2017-2019]  
→ Isabelle Durand remplace Ecaterina Buléa Bronckart, démissionnaire

Ne suscitant ni commentaire ni question, l'élection complémentaire dans la Commission d'évaluation de l'enseignement et de la formation est approuvée à l'unanimité (14 voix).

## **8. DIVERS**

- Edouard Gentaz informe qu'il a rencontré Pierre Maudet avec des représentants de l'AGPsy concernant le statut de psychologue cantonal. P. Maudet semblait favorable à l'étude de propositions mais P. Maudet n'est plus (président du Conseil d'Etat).

GE/ 11.10.2018/ M. Philippe